



Projet

Sécurité sur le lieu de travail

NIVEAU SECONDAIRE



1 INTRODUCTION

Le concours Sécurité sur le lieu de travail compte quatre activités :

- Détermination des dangers
- Maîtrise des dangers
- Examen de compétence en santé et sécurité au travail
- Recherche et présentation écrite sur la santé et la sécurité au travail

L'objectif du présent document est de fournir aux concurrents et aux concurrentes des détails supplémentaires sur les quatre activités du concours national Sécurité sur le lieu de travail de 2026.

1.1 Notation de chaque activité

- | | |
|---|------------|
| • Détermination des dangers | 30 points |
| • Maîtrise des dangers | 30 points |
| • Examen de compétence en santé et sécurité au travail | 10 points |
| • Recherche et rapport écrit sur la santé et la sécurité au travail | 30 points |
| • Total | 100 |

Le présent document donne un aperçu des attentes liées à chaque activité et de leur notation.

Pour toute question, les concurrents et les concurrentes sont invités à s'adresser à leur représentant provincial ou territorial au sein du Comité technique national du concours Sécurité sur le lieu de travail, au président, Jayson Santos (Man.), à jaysantos@rrc.ca, ou à la coprésidente, Beth Antoshkiw, à bantoshkiw@wcbask.com

2 DÉTERMINATION DES DANGERS (30 % de la note finale)

2.1 Aperçu

- L'un des principes fondamentaux de la santé et sécurité au travail est de savoir reconnaître, évaluer et maîtriser les dangers sur le lieu de travail.
- Dans l'activité Détermination des dangers, les concurrents et les concurrentes doivent montrer qu'ils possèdent ces compétences en évaluant les dangers qu'ils auront trouvés dans un lieu de travail fictif et en suggérant des mesures pour les maîtriser. Pour cette activité, ils doivent :
- Déterminer les dangers et, pour chacun d'eux :
 - Indiquer le type de danger (physique, biologique, chimique,

PROJET

92 – Sécurité sur le lieu de travail

Niveau secondaire

Page 2 de 5



ergonomique, psychologique et risque d'accident);

- Suggérer la mesure de maîtrise la plus efficace (élimination, substitution, mesure technique, mesure administrative ou utilisation d'ÉPI);
- Consigner tous les résultats sur la fiche de réponses consacrée à la détermination des dangers.

2.2 Comment les concurrents et les concurrentes seront-ils notés?

Pour cette activité, les concurrents et les concurrentes devront :

1. Déterminer 10 dangers (10 points);
2. Indiquer la catégorie de chaque danger (physique, biologique, chimique, ergonomique, psychologique et risque d'accident) **Veillez noter que pour les 10 dangers, les concurrents et les concurrentes doivent attribuer au moins une des catégories.** (5 points);
3. Pour chaque danger, suggérer la mesure de maîtrise la plus efficace (10 points);
4. Question supplémentaire concernant la détermination et la maîtrise des dangers (5 points)
5. **Total = 30 points**



Quel est le danger? Étincelles produites par les activités de meulage	/1
Quelle est la catégorie du danger? Risque d'accident	/0,5
Indiquez les mesures de maîtrise qui sont déjà en place pour réduire le danger. Garde de sécurité installée sur la meuleuse	/1
Quel type de mesure de maîtrise est utilisé? Mesure technique	/0,5



2.3 Comment les concurrents et les concurrentes pourraient-ils se préparer en vue de cette activité?

Pour se préparer, ils pourraient :

- Utiliser le lien https://www.cchst.ca/oshanswers/hsprogram/hazard/hazard_identification.html pour consulter les rubriques « Quels seraient des exemples de dangers? » et « Quels sont les types de dangers? »;
- Utiliser le lien <https://www.cchst.ca/oshanswers/prevention/effectiv.html> pour consulter la rubrique « Quels types de dangers recherche-t-on sur les lieux de travail? »;
- Effectuer une recherche en ligne sur le thème « dangers sur les lieux de travail »;
- S'entretenir avec un membre du comité de santé et sécurité au travail (SST) de l'école ou du lieu de travail;
- Pour obtenir plus de renseignements sur les mesures de maîtrise des dangers :
https://www.ccohs.ca/products/posters/longdesc/hazard_control.html

3 MAÎTRISE DES DANGERS (30 % de la note finale)

Observer des personnes au travail et déterminer les dangers sont des compétences utilisées par les professionnels de la SST pour réduire ou éliminer les blessures et les maladies sur le lieu de travail.

3.1 Tâches de l'activité

- Dans ce volet du concours, les concurrents et les concurrentes devront **observer une aire de concours** choisie par le CTN au moment du concours.
- Dans l'aire de concours choisie, ils se verront **attribuer une catégorie parmi la hiérarchie des mesures de maîtrise** : élimination, substitution, mesure technique, mesure administrative ou utilisation d'ÉPI (choisie par le CTN).
- En fonction de la mesure de maîtrise attribuée, ils devront **déterminer quatre (4) dangers potentiels, expliquer les mesures de maîtrise mises en place pour contrer ces dangers et effectuer une évaluation des risques.**
- Les concurrents et les concurrentes observeront le concours et recueilleront des renseignements qu'ils utiliseront pour répondre de manière écrite à un ensemble de questions figurant sur la **fiche de travail sur la maîtrise des dangers et l'évaluation des risques.**

PROJET

92 – Sécurité sur le lieu de travail

Niveau secondaire

Page 4 de 5



3.2 Comment les concurrents et les concurrentes seront-ils notés?

Pour cette activité, les concurrents et les concurrentes devront :

- Déterminer quatre dangers **4 points**
- Expliquer les mesures de maîtrise des quatre dangers **12 points**
- Effectuer une évaluation des risques **14 points**
- **Total** **30 points**

3.3 Comment les concurrents et les concurrentes pourraient-ils se préparer en vue de cette activité?

Pour se préparer, ils pourraient :

- Consulter les sites Web indiqués à la section Détermination des dangers;
- Étudier la hiérarchie des mesures de maîtrise;
- Revoir en quoi consiste une évaluation des risques à https://www.cchst.ca/oshanswers/hsprograms/hazard/risk_assessment.html
- Voir des exemples d'évaluation des risques en ligne à https://www.cchst.ca/oshanswers/hsprograms/hazard/sample_risk.html?disable=true

4 EXAMEN DE COMPÉTENCE EN SST (10 % de la note finale)

- Chaque concurrent ou concurrente passera un examen qui est destiné à évaluer sa compréhension des différents éléments de la classification des dangers et de la hiérarchie des mesures de maîtrise.
- **Total : 10 points**

5 RECHERCHE ET PRÉSENTATION ÉCRITE SUR LA SST (30 % de la note finale)

L'une des méthodes pour communiquer des renseignements sur la santé et la sécurité est de manière écrite et orale.

Tâches de l'activité

- Le concurrent ou la concurrente **jouera le rôle d'un professionnel de la SST**. Il ou elle devra effectuer une recherche sur un problème de SST dans un lieu de travail et formuler des recommandations à l'employeur.
- Le concurrent ou la concurrente **se verra attribuer un problème de SST**. Il ou elle devra entreprendre une recherche sur ce problème en vue de formuler des



recommandations et rédiger un rapport comprenant des ressources. **Dans le cadre de cette activité, des appareils électroniques seront nécessaires pour effectuer la recherche et la rédaction.** Le concurrent ou la concurrente devra utiliser une tablette, un ordinateur portable ou un ordinateur de bureau pour effectuer la recherche et formuler ou rédiger des recommandations.

- Une fois les recommandations de sécurité formulées, le concurrent ou la concurrente recevra un document dans lequel il ou elle rédigera les recommandations sous la forme d'un rapport.
- La présentation écrite des recommandations de sécurité sera ensuite soumise à l'évaluation des juges, qui agiront en tant qu'employeurs du lieu de travail.
- Le concurrent ou la concurrente agira comme un professionnel de la SST et présentera oralement ses renseignements aux juges, sans avoir recours à un appareil électronique.
- Le concurrent ou la concurrente disposera de **3 heures au total** pour effectuer la recherche sur le sujet donné et préparer un rapport écrit et une présentation. **À la fin du Jour 1, le rapport écrit devra être remis au CTN.**
- La présentation sera chronométrée par les juges et DEVRA durer entre 3 et 5 minutes.
- Des horaires de présentation seront attribués durant la séance d'orientation, au début du Jour 2.

L'évaluation portera sur la capacité des concurrents et concurrentes d'organiser et de communiquer les points importants.

Comment les concurrents et les concurrentes seront-ils notés?

- | | |
|--|------------------|
| • Recherche/contenu | 10 points |
| • Rapport écrit des recommandations | 10 points |
| • Présentation orale des recommandations | 10 points |
| • Total | 30 points |

Comment les concurrents et les concurrentes pourraient-ils se préparer en vue de cette activité?

Pour se préparer à cette activité, les participants pourraient :

- Consulter les ressources recommandées pour les activités précédentes.



RÉSOLUTION DE PROBLÈMES



RÉDACTION



COMMUNICATION

PROJET

92 – Sécurité sur le lieu de travail

Niveau secondaire

Page 6 de 5